

Résultats de la recherche "rub 4510-4511-4741" sur la base de données ARIA - État au 28/01/2021

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "rub 4510-4511-4741":

Accident

Rejet d'huile dans le GUIERS MORT

N° 55913 - 03/08/2020 - FRANCE - 38 - SAINT-LAURENT-DU-PONT .

C24.32 - Laminage à froid de feuillards

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55913/>



Vers 12 h, une opération de transfert d'huile de laminage entre une bâche et une cuve de stockage avec un camion de pompage est en cours. Lorsque le chauffeur retire son raccord de la cuve, un geyser d'huile se produit. Six m³ se répandent sur le sol. Le POI est activé et les pompiers sont appelés vers 13 h. Des absorbants sont mis en place autour de la zone polluée ainsi que des ballons obturateurs dans les canalisations d'eaux pluviales. Une partie de l'huile s'écoule via le réseau dans le GUIERS MORT, estimée à 2 m³ par l'exploitant. Une pollution est visible sur plusieurs kilomètres. Trois barrages flottants sont mis en place par les secours à 400 m et à 2 et 6 km en aval du point de rejet. Des arrêtés interdisant la baignade et la pêche sont pris par les maires des 2 communes voisines. Un mélange de 800 l d'hydrocarbures et d'eau accumulé en surface du cours d'eau et retenu par les barrages flottants est pompé par une entreprise spécialisée pour être traité. La zone de dépotage est nettoyée et les 10 m³ de liquide récupérés par l'exploitant sont également stockés en attente de traitement. Le POI est levé vers 15 h. Quelques lentilles de pollution sont récupérées les jours suivant par le prestataire de l'exploitant.

En tout 1,6 t, soit 2 m³ d'huile, sont déversés dans la rivière selon l'analyse de l'exploitant. Quatre oiseaux pêcheurs sont récupérés par les secours dont un mort. La zone de dépotage s'est révélée ne pas être étanche.

La cause de l'évènement est un défaut organisationnel qui a entraîné une erreur de manipulation. L'évènement de la cuve de stockage n'avait pas été ouvert, la cuve est montée en pression au fur et à mesure du transfert jusqu'à l'expulsion de l'huile. Selon l'exploitant, l'opération étant exceptionnelle, il n'y avait pas de consigne écrite.

L'inspection des installations classées constate que l'exploitant a procédé à 2 reprises à la manipulation d'un produit dangereux et polluant sur une aire non sécurisée et en liaison directe avec le réseau d'eaux pluviales, situation qui avait précédemment fait l'objet d'une mise en demeure en 2017. L'inspection propose une amende administrative de 10 000 EUR .

Accident

Rupture du disque d'un réacteur dans une usine pharmaceutique

N° 55265 - 06/11/2019 - FRANCE - 30 - ARAMON .

C21.10 - Fabrication de produits pharmaceutiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55265/>



A 10h46, un disque se rompt sur l'évènement d'un réacteur dans une usine pharmaceutique. Le milieu réactionnel est projeté sur une façade de l'atelier de synthèse, provoquant un épandage de 700 l de mélange de monochlorobenzène (liquide inflammable) et de borohydrure de sodium (toxique). Un opérateur déclenche le POI sur action manuelle. Le personnel est évacué. Les secours internes établissent un tapis de mousse sur l'épandage, puis réalisent un rinçage à l'eau. Les vannes de rejet sont fermées, le produit est récupéré dans les bassins de rétention incendie. Les équipes d'intervention du site balisent la zone

impactée et effectuent des mesures de COV. A 12h05, l'exploitant lève le POI et met en place une zone de restriction autour du bâtiment. Le nettoyage se termine vers 15h30.

Neuf employés sont légèrement incommodés par des odeurs. Ils sont pris en charge par le service médical du site. Une émission gazeuse à l'atmosphère s'est produite via l'exutoire du disque de rupture. Les effluents aqueux sont traités par la station d'épuration du site. Les déchets solides (matériel) sont envoyés en filière spécifique de traitement.

La rupture du disque est liée à une coulée trop rapide d'acide propionique. La réaction entre cet acide et le borohydrure de sodium libère de l'hydrogène et provoque le moussage de la solution. La coulée doit durer entre 3 et 5 heures avec un débit cible de 130 l/h soit 2 l/min. Les investigations menées ont permis d'identifier que la coulée s'est déroulée avec un débit de 7 l/min. Ce débit a provoqué la formation rapide de mousse et d'hydrogène qui n'a pas pu s'évacuer par l'évent prévu à cet effet, bouché par la mousse. La pression est montée dans le réacteur jusqu'à atteindre la pression de rupture du disque.

L'exploitant identifie comme causes profondes de cet événement : un manque de formation de l'opérateur réalisant la coulée, une imprécision sur la feuille de fabrication quant au débit de coulée et des barrières de sécurité rendues inefficaces par le phénomène de moussage.

Avant le redémarrage, les actions suivantes sont mises en place :

- modification de la feuille de fabrication pour préciser le débit de coulée ;
- sélection d'opérateurs expérimentés pour réaliser cette opération ;
- redimensionnement du restricteur d'orifice sur la tuyauterie d'alimentation en acide propionique pour limiter le débit de coulée.

Accident

Rejet polluant dans un cours d'eau

N° 50000 - 21/06/2017 - FRANCE - 45 - SAINT-MARTIN-D'ABBAT .

C10.32 - Préparation de jus de fruits et légumes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50000/>



Une pollution de la BONNEE est constatée par une agence de protection de la faune et de la flore. Un développement bactérien est observé au fond du lit du cours d'eau. Des signes d'appauvrissement en oxygène de l'eau sont visibles. Cette pollution provient d'un bassin tampon municipal des eaux pluviales alimenté notamment par les eaux pluviales d'une usine de fabrication de boisson. L'eau de ce bassin présente une coloration et une turbidité, ainsi qu'un biofilm semblable à celui observé dans le cours d'eau. Ces observations indiquent une pollution ponctuelle provoquée par l'installation industrielle. Des prélèvements réalisés durant cette période en aval des deux parties de l'usine montrent une DCO normale pour l'une des zones et anormalement élevée pour l'autre (entre 50 et 150 mg/l, la concentration maximale réglementaire étant de 90 mg/l), indiquant cette partie de l'usine comme source de la pollution.

L'exploitant n'identifie pas l'origine exacte de la pollution. L'inspection des installations classées constate que les ouvrages de prélèvement ne présentent pas toutes les garanties pour leur bon fonctionnement. Les forages ne disposent pas de réservoir de coupure ou de bacs de disconnexion permettant d'isoler les réseaux d'eaux industrielles. Un des forages n'est pas entretenu correctement et deux autres ne font pas l'objet d'une inspection périodique tous les 10 ans. L'exploitant n'effectue pas de contrôles pour s'assurer du bon état des réseaux et de leur étanchéité, ce qui entraîne une pollution récurrente du milieu.

L'inspection des IC demande à l'exploitant de lui fournir un plan exhaustif des réseaux de son établissement comprenant l'ensemble des ouvrages. Il doit transmettre à l'inspection le suivi de la DCO réalisé de manière hebdomadaire, les justificatifs d'obturation des regards du réseau pluvial endommagés ainsi que le résultat de l'inspection vidéo des réseaux d'eaux pluviales. Il doit aussi transmettre les justificatifs de la remise en état du forage concerné et du nettoyage des autres forages.

Accident avec fiche détaillée

Incendie sur deux sites industriels mitoyens

N° 54441 - 26/09/2019 - FRANCE - 76 - ROUEN .

C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/54441-2/



Vers 2h35, un feu se déclare sur 2 sites industriels mitoyens dans une zone industrielle. L'un, classé Seveso Seuil Haut, fabrique des additifs pour lubrifiants. L'autre, non Seveso, exerce une activité d'entreposage de divers produits, dont certains proviennent de l'usine Seveso voisine. Les pompiers sont alertés par une entreprise tierce visualisant des flammes vers les 2 sites. L'incendie prend très vite de l'ampleur. Pour éviter un sur-accident, le personnel du site Seveso, aidé des pompiers, met hors d'atteinte les conteneurs de pentasulfure de phosphore (inflammable, réaction violente avec l'eau, production de sulfure d'hydrogène et d'acide phosphorique). Les pompiers sont confrontés, au fur et à mesure de la fonte des grands récipients vrac (GRV) stockés en extérieur, à des relargages de liquides combustibles. La réserve d'eau incendie du site de 1 860 m³ est vide après 2 h de sollicitation. Au bout de 5 h, un pompage direct en SEINE est mis en place. Le préfet déclenche le plan particulier d'intervention (PPI) vers 5h30 et demande un confinement dans un périmètre de 500 m.

L'incendie brûle 9 511 t de produits, en majorité des liquides combustibles conditionnés en fûts et GRV (5 253 t sur le site Seveso et 4 258 t dans les entrepôts voisins). Des moyens privés d'autres entreprises et 276 pompiers venant de plusieurs départements éteignent l'incendie, étendu sur 3,7 ha vers 15 h en mobilisant 96 m³ d'émulseur. L'ensemble des eaux d'extinction ne peut être contenu sur le site. Des barrages flottants mis en place dans le canal jouxtant la SEINE permettent de circonscrire en grande partie la pollution (150 m³ de polluants pompés). Un panache de fumées noires long de 22 km sur 6 km de large occasionne de fortes odeurs et des retombées de suies à plus de 100 km.

Durant les 2 premiers jours, 237 établissements scolaires de 12 communes sous le vent sont fermés, 254 passages aux urgences et 9 hospitalisations (séjours inférieurs à 5 jours) sont enregistrés en lien avec l'incendie sans révéler de cas grave. Des restrictions sont prises sur les produits agricoles de 215 communes, levées intégralement le 18/10.

Dès le matin de l'incendie, les pompiers, l'observatoire agréé pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air et des laboratoires privés missionnés par l'État effectuent des prélèvements (air, dépôt/suies). Ils sont complétés par des analyses sur les différentes matrices (air, eau de surface, captages d'alimentation en eau potable, sols et végétaux, matrices alimentaires) pour s'assurer de leur compatibilité avec les usages actuels et à moyen terme. Les analyses doivent permettre de réaliser une interprétation de l'état des milieux (IEM) et déterminer s'il y a eu une dégradation de l'environnement imputable à l'incendie.

Des enquêtes judiciaire et administrative sont effectuées pour déterminer l'origine du départ de feu et ses impacts éventuels sur la population et l'environnement.

Accident

Suintement d'une cuve de javel dans une station d'épuration

N° 53096 - 26/05/2018 - FRANCE - 78 - ACHERES .

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53096/>



Lors de leurs rondes, des agents constatent un suintement de 2-3 l en bas d'une cuve de javel dans une station d'épuration. A la demande de l'exploitant, un contrôleur agréé visite la cuve et constate quelques points de porosité. Des suintements avaient été déjà constatés et des réparations effectuées, sans empêcher la survenue de nouveaux suintements. Sous 6 mois, l'exploitant remplace la cuve par une cuve composée d'un matériau plus robuste. Des mesures conservatoires sont mises en place dans l'attente des travaux.

Accident

Feu dans un magasin de pièces détachées pour l'automobile

N° 56489 - 09/06/2020 - FRANCE - 45 - OUTARVILLE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56489/>

Un salarié d'un centre de récupération des déchets aperçoit des fumées en se rendant à sa pause déjeuner. Sur place, il constate que 2 câbles électriques qui pendent sont en feu. Le SDIS est alerté à 12h41 et attaque le feu qui impacte environ 200 m². Un salarié active la commande d'alimentation des poteaux incendie du site (alimentation via un forage dont la pompe est mise en route à partir d'une armoire électrique). Les secours signalent un manque de pression. Le salarié constate que l'armoire a disjoncté. Les pompiers se fournissent alors par un forage agricole localisé à 400 m et par une réserve d'eau externe pour assurer leurs besoins en eau. Vers 15 h le feu est maîtrisé.

L'inspection des installations classées s'est rendue sur place le jour même pour effectuer les constats.

46 conteneurs de pneus ont brûlé ainsi que des armoires électriques et des câbles. La toiture en fibrociment est partiellement détruite au droit de la zone sinistrée. Les parties translucides en résines ont brûlé et des morceaux de fibre de verre ont été retrouvés dans l'environnement dans le sens du panache des fumées qui se sont dispersés vers l'ouest au-dessus des bâtiments du voisin et dans les champs. Une réserve d'eau présente sur le site n'a pas été utilisée en raison de la méconnaissance des salariés et de l'encombrement présent devant l'aire de raccordement. Les eaux d'extinction de l'incendie se sont écoulées vers des avaloirs d'eaux pluviales. Une analyse des eaux dans les 2 bassins susceptibles d'avoir collecté ces eaux a été réalisée et ne montre pas de pollution. Des analyses du sol pour identifier les retombées éventuelles de substances autour du site ont été également effectuées.

L'origine de l'incendie serait un acte de malveillance.

Accident

Incendie dans une cuve de chlorure d'aluminium

N° 53253 - 04/02/2019 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53253/>

A 15h25, un feu se déclare sur le haut d'une cuve de stockage contenant 13 m³ de chlorure d'aluminium dans une entreprise de traitement des eaux. L'alerte est donnée par un opérateur lors de sa ronde. Le responsable d'exploitation intervient avec un jet d'eau. Le personnel est évacué. L'énergie électrique des résistances est coupée sur les 2 cuves. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'une lance et d'une nacelle. Ils contrôlent la température et la concentration en acide chlorhydrique. Des rondes sont effectuées toutes les heures par le personnel. Les frais de nettoyage et de réparation de la cuve sont estimés à 5 000 EUR.

L'incendie serait dû à une surchauffe de la boîte de jonction de la résistance chauffante présente dans la cuve.

Suite à l'évènement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- ajout d'un différentiel 300 mA pour repérer les courants de fuite sur chaque disjoncteur ;
- renvoi des valeurs des températures de chaque cuve sur la supervision ;
- modification du programme afin d'interdire le chauffage des cuves en cas de perte d'une des mesures de température.

Accident

Déversement accidentel d'eau de javel dans une usine de détergents

N° 47253 - 07/10/2015 - FRANCE - 69 - RILLIEUX-LA-PAPE .

C20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47253/>



Fuite massive de Javel dans une cuvette de rétention

Vers minuit, un opérateur, effectuant une ronde dans les parcs de stockage abritant des cuves dans une usine de conditionnement de détergents ménagers, découvre que la cuvette de rétention de 2 bacs est pleine d'eau de javel. Il alerte le responsable sécurité et celui de la production. La cuvette n'étant pas étanche, 30 l de produit s'accumulent dans un point bas en amont du réseau des eaux pluviales. Le produit restant dans la cuvette est pompé dans un bac vide pendant que la fuite de la cuvette est bouchée. Celui présent dans le réseau est pompé à l'aide d'une petite pompe mobile dans un conteneur vide récupéré en urgence dans le parc à déchet. Ce dernier ayant contenu de l'acide, un dégagement de chlore se produit et intoxique légèrement un employé. La quantité de javel à 2,6 % répandue dans la cuvette est estimée à 80 m³ soit 83,5 t.

Un changement dans l'organisation du travail à l'origine de l'accident

L'exploitant a supprimé depuis 4 mois l'équipe de nuit spécialement en charge du transfert des produits entre les cuves de stockage et les lignes de conditionnement. La nuit de l'accident, l'équipe de production doit conditionner des flacons de 5 l de javel. Une fois le stock épuisé dans la cuve tampon, un des opérateurs doit se rendre dans le bâtiment abritant le poste de commande des parcs de stockage vers 22 h. Depuis le pupitre, il lance la pompe de transfert, puis ouvre la vanne de pied du bac correspondant. Un coup de bélier survient, provoqué par le soutirage à vide conséquence du lancement de la pompe avant l'ouverture de la vanne. Un coude en aval de la vanne se désolidarise de sa tuyauterie en PVC. La cuve alimente partiellement la ligne de production, mais se vide en partie dans la cuvette par le coude fuyard jusqu'à que le rondier découvre l'accident 2 h après.

Des problèmes de conception et d'entretiens

Le capteur de niveau de la cuvette en panne n'a pas déclenché d'alarme visuelle au poste de garde du site. L'enquête révèle l'absence de consigne d'exploitation et de consignes

pour les opérations de transfert alors que l'équipe de production n'était pas formée à l'utilisation du poste de commande du transfert (assuré précédemment par une équipe spécialisée). Une fois le transfert lancé, personne ne restait dans le bâtiment abritant le poste de commande pour surveiller à distance le bon déroulement du transfert. Le synoptique du pupitre du poste de commande n'affichait pas la position de la vanne de pied de cuve, ce qui aurait pu alerter l'opérateur sur le risque de coup de bélier dans les tuyauteries de transfert. Le fonctionnement de la pompe de transfert n'était pas asservi à la bonne ouverture des vannes de pied de cuve, ni à la détection de niveau bas dans cuves. Une fois la fuite détectée, le personnel n'a pas activé le ballon obturateur des réseaux d'assainissement du site malgré la consigne existante.

Accident

Mélange d'eaux usées incompatibles dans une usine de fabrication de détergents

N° 53294 - 15/03/2019 - FRANCE - 59 - SAINGHIN-EN-MELANTOIS .

C20.20 - Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53294/>

A 14h20, dans une usine de fabrication de savons, produits détergents et désinfectants, un employé détecte un dégagement de fumées blanches au niveau d'un caniveau véhiculant les eaux usées de l'atelier de conditionnement. L'exploitant active son POI et évacue 120 personnes. Les pompiers sous ARI entrent dans l'atelier et ouvrent les dômes pour aérer le bâtiment. La canalisation où s'est produite la réaction est rincée.

L'accumulation d'eaux de rinçage incompatibles entre elles dans le réseau de l'atelier de conditionnement est à l'origine de l'événement. En effet, après le conditionnement d'un produit de type peroxyde, la ligne a été rincée et les eaux de rinçage évacuées par le drain d'évacuation. Peu de temps après, un produit alcalin a été conditionné puis la ligne rincée. C'est lors du rinçage de la ligne contenant de l'alcalin qu'une réaction de quelques minutes s'est produite entre les eaux de rinçage des 2 produits. Quelques litres d'eaux de rinçage du peroxyde étaient en effet restés bloqués dans le drain d'évacuation à cause de résidus (gravillons, sables) issus de la construction du bâtiment, qui avait eu lieu l'année précédente. Une vingtaine de litres d'eaux est impliquée dans l'événement.

La dernière vidéo-inspection du réseau d'évacuation des eaux usées datait de juillet 2017.

Suite à l'événement, l'exploitant? :

- nettoie les drains du nouveau bâtiment?;
- ajoute dans le plan de vérification annuel le nettoyage des drains et un passage à la caméra?;
- interdit le conditionnement de produits incompatibles les uns après les autres.

Accident

Dégagement gazeux suite à mélange de produits incompatibles

N° 50963 - 22/01/2018 - FRANCE - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE .

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50963/>



A 22h05, un dégagement gaz se produit au RDC au niveau des lignes de soutirage pour mise en fûts des produits fabriqués par une usine de détergents. Il existe 2 lignes de soutirage différentes : une ligne de soutirage de produits chlorés et une seconde ligne pour les produits non chlorés. Les 15 personnes présentes dans l'atelier sont évacuées pendant

3 h. Les équipiers de seconde intervention présents sur le site arrosent les caniveaux d'où proviennent les émanations. Ces caniveaux permettent la récupération des eaux de lavage et de purge avant envoi à la station d'épuration interne du site. Les émanations s'arrêtent. Après ventilation des locaux, les pompiers mesurent les taux de Cl₂ et HCl dans l'atmosphère de l'atelier. A 0h15, les salariés peuvent réintégrer l'atelier.

Deux salariés présentant des troubles sont transportés à l'hôpital. Ils en ressortent à 0h45 sans suivi particulier.

Selon les 1ères constatations, une réaction entre 2 produits incompatibles (acide et eau de javel) s'est produite au niveau d'une fosse de récupération des eaux récoltées par les caniveaux. Cette fosse comprend une pré-fosse servant de filtre pour retenir des particules (dégrillage). Cette réaction a généré des dégagements gazeux qui sont remontés par les canalisations du bâtiment.

L'exploitant prévoit, dans un premier temps, de modifier la canalisation pour éviter la stagnation dans cette pré-fosse d'effluents issus d'une des 2 lignes. Dans un second temps, il pense créer une fosse de récupération dédiée à la récupération des eaux de la ligne de produits chlorés.

Accident

Incendie dans un entrepôt de matières plastiques

N° 53157 - 27/10/2018 - FRANCE - 21 - BEAUNE .

C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53157/>



Vers 23h50, un feu se déclare dans une cellule de stockage de 3 120 m² au sein d'un entrepôt de matières plastiques. La détection incendie se déclenche et un rondier donne l'alerte. L'incendie reste confiné dans la cellule par les portes et les murs coupe-feu et grâce à l'intervention des pompiers. Les eaux d'extinction sont confinées, évitant une pollution des sols et des eaux de surface. Une ronde est effectuée toutes les 2 heures au sein des bâtiments. L'incendie est maîtrisé en 8 heures. Il est considéré comme éteint au bout de 18 jours.

Lié au risque d'effondrement du bâtiment, les salariés sont en chômage partiel pendant 47 jours. L'incendie génère 186 t de déchets liquides dus au confinement des eaux. Celles-ci sont récupérées et évacuées dans des centres de traitement de déchets agréés pour un coût de 49 kEUR. La destruction de la cellule, ainsi que l'évacuation des résidus provoqués par l'incendie (stocks brûlés, poteaux détruits, charpente détruite) représentent 1 675 t de déchets, soit un coût de traitement de 503 kEUR. Les dispositions constructives du bâtiment ont permis de limiter la propagation du sinistre.

Suite à l'accident, l'exploitant renforce la surveillance du site (vidéosurveillance) et le cloisonnement de la cellule de stockage.

Accident

Fuite de phosgène dans une usine chimique

N° 55117 - 11/11/2019 - FRANCE - 38 - LE PONT-DE-CLAIX .

C20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55117/>



Dans une usine chimique, lors de l'arrêt d'un atelier de fabrication, une fuite de phosgène se produit au niveau de la ligne de vidange d'un échangeur. Un sectionnement est visible au niveau d'un piquage en DN20. Le service d'inspection reconnu (SIR) demande une dépose de la ligne pour remplacer le piquage.

La rupture du piquage serait causée par les facteurs suivants :

- absence de peinture ;
- mauvaise finition du calorifuge avec la formation d'une rétention ;
- fonctionnement intermittent de l'atelier ;
- montage de la ligne avec des contraintes ;
- réparation du tube par rechargement non conforme.

Le tronçon de la tuyauterie est repeint et recalorifugé. Le SIR inspecte les tuyauteries avoisinantes pour vérifier les contraintes liées au montage. Pour supprimer ces dernières, le support de tuyauterie et un tronçon de tuyauterie attenante sont modifiés.

Accident

Coulage de l'écran flottant interne d'un bac d'essence

N° 54132 - 12/07/2019 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE .

G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54132/>



Vers 10h30, dans un dépôt d'hydrocarbures, un opérateur se rend sur le toit d'un bac d'essence sans-plomb pour réaliser une opération de jaugeage. Avant de réaliser l'opération, il ressent des vapeurs d'essence plus importantes que d'habitude. C'est alors qu'il s'aperçoit que l'écran flottant interne du bac a coulé. L'absence d'écran sur la surface du carburant, avant vidange, occasionne des émissions par évaporation de composés organiques volatils, notamment aromatiques, présents dans l'essence.

Le coulage d'un écran flottant interne d'un bac s'est déjà produit en 2016 sur le site (ARIA 49776). Des réparations avaient été effectuées. L'exploitant vidange et nettoie le bac afin de pouvoir procéder à une expertise. qui révèle :

- des déformations des tubes jauge et pige ;
- des déformations de plusieurs béquilles dont la majorité ne reposent plus dans les tôles martyres et défaut de soudure sur une béquille ;
- des défauts linéaires en magnétoscopie de soudures sur le trou d'homme de l'écran ;
- un défaut sur la périphérie de la soudure de liaison de la jupe avec le voile à proximité du tube guide ;
- des dégradations et arrachement du joint secondaire.

L'exploitant effectue les réparations et procède à des ajustements afin qu'il y ait un jeu de 60 mm sur tous les axes de déplacement de l'écran. Il contrôle ses 3 autres bacs de même conception. Il n'est pas relevé de défaut similaire.

L'écran flottant coule de nouveau le 01/09/20. Le bac est vidé. L'assureur et l'exploitant assignent en justice le constructeur et la société ayant réalisé les réparations sur le bac à la suite des deux premiers coulages. Soupçonnant un défaut de conception sur ce bac, une reconstruction partielle est envisagée.

Accident

Incendie de matières dangereuses dans une usine d'engrais

N° 50499 - 04/10/2017 - FRANCE - 60 - LONGUEIL-SAINTE-MARIE .

C20.15 - Fabrication de produits azotés et d'engrais

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50499/>



Peu avant 20 h, un feu électrique se déclare dans un local abritant 2 t de bleu de méthylène et 500 kg de sulfate de cuivre (produit irritant) dans une usine de fabrication d'engrais. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'un tapis de mousse.

Le lendemain matin, les agglomérats d'engrais évacués pendant la nuit entrent en combustion par décomposition lente sur la zone de stockage où ils ont été placés. Les pompiers rencontrent des difficultés pour accéder au coeur de l'engrais pour le noyer. L'amas est gratté et déblayé. Toute reprise de réaction par auto-échauffement est contrôlée par caméra thermique. Une ronde de surveillance est mise en place pour la nuit.

Légèrement intoxiqués par les fumées, 2 employés sont transportés à l'hôpital.

Accident

Dégagement de chlore dans une usine de transformation de volailles

N° 41245 - 27/06/2011 - ETATS-UNIS - 00 - SPRINGDALE .

C10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41245/>



Un employé verse par erreur de l'hypochlorite de sodium (NaOCl, eau de Javel) dans un réservoir contenant un mélange d'acides dans un abattoir de volailles employant 1 200 personnes. Ces 2 produits sont couramment utilisés aux Etats-Unis pour nettoyer et désinfecter les volailles après l'abattage. Un nuage de chlore (Cl₂) se forme et intoxique 173 employés parmi les 600 présents. Des secours provenant des villes alentours renforcent les pompiers et ambulanciers locaux. Le lendemain de l'accident, 58 employés sont toujours hospitalisés ; 5 sont encore à l'hôpital 3 jours après l'accident. L'exploitant tient une conférence de presse et installe un poste médical dans l'usine pour suivre les employés les jours suivants. Un petit nombre de poulets sont jetés car contaminés. L'administration chargée de l'inspection du travail effectue une enquête.

Accident

Echauffement sur une machine d'empastillage de galets de chlore

N° 55459 - 04/05/2020 - FRANCE - 30 - LEDENON .

G46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55459/>



Vers 16h30, dans une entreprise de commerce de produits chimiques, un échauffement, avec dégagement de fumées, se déclare sur une machine de conditionnement de chlore en pastilles pour traitement des eaux de piscine. L'exploitant déclenche le POI. Les pompiers refroidissent la machine à l'aide d'extincteurs à CO₂ et désenfument le bâtiment. A 17h25, le sinistre est maîtrisé. Les pompiers mettent en place une surveillance par caméra thermique pour la soirée. L'exploitant nettoie la machine et noie le produit récupéré correspondant à la capacité de la machine, 10 kg de chlore sont impliqués. Deux personnes sont légèrement incommodées. D'après l'exploitant, la fumée générée s'est faiblement propagée à l'extérieur du bâtiment.

L'échauffement est d'origine électrique.

Accident

Perte de confinement dans un dépôt de pétrole brut

N° 55597 - 22/03/2020 - FRANCE - 33 - AMBES .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55597/>

Lors de la ronde du gardien, des traces d'hydrocarbures sont identifiées de part et d'autre du merlon d'une sous-cuvette dans un dépôt de pétrole brut. L'isolement des lignes suspectées est vérifié et un barrage est mis en place pour éviter un risque de pollution. Un test de pression à l'azote des lignes est réalisé pour identifier la ligne fuyarde. Le merlon est ouvert et les hydrocarbures pompés. Les terres polluées sont isolées sur des bâches étanches puis évacuées vers un centre de traitement agréé. Un merlon provisoire est créé.

Un premier contrôle non destructif permet de mettre en évidence de la corrosion interne et externe du tronçon de ligne passant dans le merlon.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de fournir la quantité de produits déversés, le relevé des piézomètres de surveillance de la nappe au droit du site ainsi que l'analyse définitive quant à l'origine du percement.

Suite à l'événement, l'exploitant modifie le tracé de la ligne, avec un passage en aérien afin qu'elle soit contrôlable visuellement à 100 %.

Accident

Explosion d'une citerne dans une station d'épuration

N° 54415 - 18/09/2019 - FRANCE - 2A - AJACCIO .

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54415/>



Vers 10 h, une explosion se produit lors du remplissage d'une cuve dans une station d'épuration. Une détonation est entendue, puis une odeur de chlore est ressentie. Un nuage chargé en chlore se dégage. Le site est évacué. Le niveau de chlore mesuré dans l'air ambiant à proximité est de 0,5 ppm, indiquant un faible niveau de risque. Un périmètre de sécurité de 500 m est mis en place. La circulation routière et la navigation sont interrompues. Une centaine de personnes est confinée dans 2 écoles primaires et 15 personnes sont légèrement intoxiquées. Le produit épandu dans le bas de rétention est pompé (3 m³). Le confinement est levé à 17 h. La baignade est interdite sur les 18 km de plages d'Ajaccio, entre la Citadelle et la Parata. Une interdiction de navigation, de plongée sous-marine et de mouillage est émise sur une zone de 300 m. L'ensemble des interdictions est levé le 9 jours plus tard.

Un mélange de javel (citerne de 20 m³) et de chlorure ferrique (2m³) est à l'origine de l'explosion.

Accident

Fuite d'hexane sur une plateforme logistique agricole

N° 55935 - 17/08/2020 - FRANCE - 84 - SORGUES .

G46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55935/>



A 11h35, une fuite d'hexane se déclare sur une plateforme logistique de produits chimiques d'une coopérative agricole. Une flaque de 20 m² s'est formée dans un entrepôt. La fuite est stoppée. L'exploitant déclenche le POI et met en place un périmètre de sécurité au niveau du bâtiment. La circulation routière est coupée à proximité. Les pompiers réalisent des mesures d'explosimétrie et en déduisent un risque faible. Ils procèdent à l'épandage d'absorbant pour récupérer le produit. 1 personne est incommodée et transportée par les pompiers au centre hospitalier.

Tout le produit est absorbé et stocké dans des sacs pour traitement ultérieur par une société extérieure. L'exploitant condamne le bâtiment pour décontamination totale.

Accident

Incendie dans une scierie

N° 55993 - 06/08/2020 - FRANCE - 88 - MOUSSEY .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55993/>

A 22h30, un feu se déclare dans l'unité sciage ruban dans une scierie. Quatre employés interviennent à l'aide de RIA, sans succès. Les pompiers arrosent le toit depuis la route en face du site. Ils rencontrent des difficultés d'alimentation en eau.

A la suite de l'incendie, l'exploitant met en place les mesures suivantes :

- une vérification des poteaux incendie et un débit minimum de la conduite de la commune ;
- la mise en place d'exercices de manoeuvre des pompiers tous les 6 mois.

Accident

Incendie dans une entreprise de commerce de produits chimiques

N° 53702 - 02/06/2019 - FRANCE - 30 - LEDENON .

G46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53702/>

Vers 12 h, un feu se déclare sur un stockage de palettes d'emballages dans un bâtiment de 1 800 m² d'un commerce de produits chimiques. Un important panache de fumée noire se dégage. L'astreinte est immédiatement prévenue par le service de télésurveillance. Les pompiers arrivent sur site à 12h15 mais n'arrivent pas à se connecter (bouchons collés) à la nouvelle réserve incendie du site. Ils interviennent à partir d'un poteau incendie au moyen de 2 lances à eau. Les gendarmes établissent un périmètre de sécurité et confinent 13 personnes à proximité. La circulation est interrompue sur plusieurs axes routiers. L'incendie est maîtrisé à 13h35 et éteint à 17h30. Les valeurs de toxicité en chlore, relevées dans les locaux à proximité de la zone incendiée, diminuent rapidement. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site. Lors de l'incident, les portes coupe-feu du site empêchent la propagation du sinistre à des hangars stockant du chlore. Les dégâts se montent à 1,5 t de produits perdus et la destruction de 400 m² de toiture du préau.

L'enquête montre une clôture inclinée, signe d'une possible intrusion ainsi que des traces d'hydrocarbures au sol et le long des cuves dans le hangar. La piste criminelle est ainsi privilégiée.

Un incendie est déjà survenu sur le site en 2017 (ARIA 49471).

Accident

Incendie d'herbes sèches sur un site de commerce de produits chimiques

N° 55083 - 19/06/2019 - FRANCE - 30 - LEDENON .

G46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55083/>

Vers 15h30, un feu d'herbes sèches se déclare à 135 m d'un bâtiment de stockage sur un site de commerce de produits chimiques. Les employés d'une entreprise sous-traitante tentent de le circonscire en le recouvrant de terre, sans succès. L'exploitant appelle les pompiers car l'incendie menace de se propager vers l'extérieur. Le personnel est confiné. Des employés maîtrisent l'incendie à l'aide d'extincteurs. Les pompiers finalisent l'extinction à leur arrivée. A 17 h, le confinement du personnel est levé.

Un incendie s'est déjà produit sur le site au début du mois (ARIA 53702).
